



Envoyé en préfecture le 21/01/2025  
Reçu en préfecture le 21/01/2025  
Publié le 22 JAN. 2025  
ID : 007-210703195-20250120-DELIB2025\_011-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION  
20/01/2025

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 3  
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25  
Abstention :  
Opposition : 1

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2) : Mme Gaillard, M. Gleyze.

Absente (1) : Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

### Objet : Aux arbres citoyens 3<sup>ème</sup> édition – bons d'achat

Monsieur le Maire rappelle que la commune organisera le 8 février prochain, pour la 3<sup>ème</sup> année, la manifestation « aux arbres citoyens » destinée à mobiliser les habitants dans l'objectif de renaturation de la ville en réponse aux enjeux de résilience face aux effets du changement climatique (rafraîchissement de la ville et de ses espaces publics), d'amélioration du cadre de vie des habitants, de santé publique et d'attractivité de la commune.

À cette occasion, la commune propose d'offrir des bons d'achats échangeables chez les jardinerie teilloises partenaires, permettant aux habitants de planter des arbres sur leurs propriétés, ce qui vient renforcer ce que la commune fait sur le domaine public. Chaque bon d'achat aurait une valeur unitaire de 15 € auprès des jardinerie volontaires de la commune. La priorité serait donnée aux habitants qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif lors des deux premières éditions. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 3500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et D.1617-19 ;

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

**APPROUVE** la mise en place, dans le cadre de la manifestation « aux arbres citoyens » prévue le 8 février 2025, d'un dispositif de bons d'achat d'une valeur unitaire de 15 € auprès des jardinerie volontaires de la commune, permettant aux habitants de bénéficier d'un arbre à planter sur leur propriété.

**DIT** que le coût prévisionnel de ce dispositif est de 3 500 € et qu'une priorité sera donnée aux habitants qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif lors des deux premières éditions de la manifestation.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,

Olivier PEVERELLI



Noëlle MAZELLIER

Certifié exécutoire

N° 2025-011